

A l'ensemble des têtes de liste aux élections municipales et intercommunales

ADRESSE AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

Le bloc communal au cœur de l'adaptation de la société au vieillissement

Les 15 et 22 mars 2020, vous serez candidats à une élection municipale. Peut-être exercerez-vous demain des responsabilités exécutives dans une commune ou une intercommunalité. Plus sûrement encore, vous aurez dans les semaines à venir à proposer un projet à vos électeurs.

L'adresse que vous trouverez ici n'a qu'un seul objet : vous sensibiliser aux responsabilités qui seront les vôtres dans le cadre de la transition démographique que va connaître notre pays dans la décennie à venir. Vous êtes candidats pour un mandat qui s'étalera de 2020 à 2026, soit une période pendant laquelle le nombre de personnes âgées augmentera sensiblement partout en France. Cette évolution modifiera sensiblement la façon de vivre ensemble entre générations.

Avec la transition numérique et la transition écologique, la transition démographique est une des grandes révolutions structurantes que nous aurons à vivre sur notre territoire. Or, trop souvent, le vieillissement démographique a été appréhendé dans notre pays de façon anxiogène. Ce que nous vous proposons ici, c'est tout à la fois de considérer le vieillissement comme une chance pour les individus et une opportunité pour la société.

Mais si le défi démographique se pose à tous les échelons -mondiaux, continentaux, nationaux et régionaux, c'est bien au niveau du bloc communal que se traitent les enjeux les plus concrets. En cela, les élus municipaux et intercommunaux portent une responsabilité toute particulière pour que l'avancée en âge soit vécue positivement par nos concitoyens.

A travers cette adresse, vous comprenez qu'il ne s'agit en aucun cas pour nous de vous transmettre une série de revendications. L'objet consiste ici au contraire à vous délivrer des idées bienveillantes, qui sont le fruit des différents travaux menés depuis des années, et tout particulièrement dans le cadre du Réseau Francophone Ville amie des Aînés, mais aussi le fruit de nos expériences respectives d'acteurs de terrain.

Nous sommes convaincus que, demain, le bloc communal sera un échelon essentiel dans l'adaptation de nos sociétés au vieillissement de la population et nous souhaitons relever ce défi ensemble.

Luc BROUSSY
Président de la Filière Silver Economie

Pierre-Olivier LEFEBVRE
Délégué Général du Réseau Francophone des
Villes Amies des Aînés

Le bloc communal, échelon essentiel des politiques publiques du vieillissement

Longtemps, les politiques du vieillissement ont été l'apanage de l'Etat et des Conseils Départementaux. L'autorisation des équipements (Ehpad, foyers-logement, services d'aide à domicile) comme le versement des aides financières (APA, aide sociale) relevaient de leurs compétences, laissant à la commune un rôle facultatif.

Or, les politiques publiques évoluent. Au-delà de la seule question de la prise en charge de la perte d'autonomie, il est désormais essentiel d'appréhender ce qui fait le quotidien des personnes âgées. Logement, urbanisme, transports, maintien des liens sociaux et lutte contre l'isolement, culture et loisirs : sur tous ces sujets, la commune se retrouve en première ligne. Le territoire qui est le vôtre recouvre désormais trois réalités :

- **Un territoire pédagogue**

C'est un territoire qui doit intégrer la dimension « vieillissement » de façon transversale dans l'ensemble de ses politiques publiques, qui prend en compte les besoins et les spécificités des âgés dans toutes les dimensions de la vie quotidienne.

- **Un territoire fédérateur**

C'est un territoire qui fait fonctionner le monde économique, public et associatif au service des personnes âgées. Qui met l'ensemble des acteurs en dynamique pour travailler de concert sur les bonnes solutions à mettre en œuvre.

- **Un territoire acteur**

C'est un territoire qui utilise ses propres leviers d'action pour prendre pleinement en compte la dimension du vieillissement : du PLU au PLH en passant par le PDU et la commande publique, les villes et intercommunalités ont des leviers d'action pour adapter leur territoire à la révolution de la longévité.

Le bloc communal a vocation à s'adresser aux trois catégories de personnes âgées

Trop souvent, on a voulu dans le passé englober sous le même vocable de « personnes âgées » des réalités totalement différentes. On peut schématiquement distinguer les personnes âgées en trois catégories auxquelles correspondent des politiques publiques distinctes.

- **Les séniors autonomes**

Ceux-là sont des citoyens, retraités, autonomes qui ont un bien précieux : le temps. Un temps qu'ils voudront souvent utiliser pour s'engager dans la vie citoyenne et associative. Ils constituent un atout essentiel dans le bon fonctionnement d'une municipalité. Ils sont par ailleurs souvent les plus demandeurs d'une politique culturelle, sportive et sociale dynamique.

- **Les personnes âgées fragiles**

Progressivement, des fragilités vont apparaître avec l'avancée en âge. Pour que ces personnes puissent continuer à vivre dans la ville en toute autonomie, les politiques publiques communales sont essentielles. Adaptation des logements, accessibilité des lieux publics, transports et aide à la mobilité, lutte contre l'isolement social : autant de champs où les municipalités ont désormais une responsabilité éminente.

- **Les personnes âgées en perte d'autonomie**

Quand la personne âgée entre dans le champ de la perte d'autonomie, elle a besoin de services et d'aides dont la responsabilité relève plutôt de l'Etat et des départements. Mais la commune, notamment via son Centre Communal d'Action Sociale, n'est pas absente non plus des réponses à ce défi.

Sur la base de ces constats, les préconisations sont au service d'un territoire pour tous les âges qui prend en considération ces trois catégories d'âges.

Une gouvernance qui considère le vieillissement comme une politique transversale

1. Le maire en première ligne

La question de la transition démographique doit relever du Maire (ou du Président d'EPCI) et ne peut se résumer à la seule compétence du maire-adjoint aux affaires sociales ou aux personnes âgées. Parce que les politiques du vieillissement doivent interroger les politiques du logement, de l'urbanisme, de la culture, des transports..., elles doivent être coordonnées par le maire lui-même.

2. Partout la question de l'âge

Chaque décision doit permettre de s'interroger sur la possibilité d'usage par les seniors notamment dans les domaines suivants : transports, mobilité, espaces extérieurs, bâtiment, information, communication, participation citoyenne, emploi, autonomie et soins, lien social et solidarité, culture et loisirs...

3. Un élu et un agent en charge de cette transversalité

Un élu et un agent – en dehors des élus ou agents en charge des politiques sociales - doivent être en charge « de la politique de l'âge ». Sous l'autorité directe du Maire, il assure la transversalité de cette politique de l'âge dans l'ensemble des secteurs.

4. Une instance délibérative et participative

Le Maire – ou le Président d'EPCI – met en place une instance de pilotage et d'actions pour faire progresser le territoire dans sa prise en compte de l'âge. Cette instance, qui se réunit plusieurs fois par an, s'appuiera sur un collectif d'aînés représentant les aînés du territoire dans toute leur diversité.

5. Le vieillissement comme levier de développement économique

L'adaptation des territoires au vieillissement est également un gisement économique à prendre en compte : en favorisant l'installation de commerces de proximité et en soutenant, via la filière Silver économie, les entreprises qui inventent les solutions de demain.

Logement et Habitat : la condition pour rester autonome

Les personnes âgées veulent rester chez elles le plus longtemps possible ; encore faut-il qu'elles le puissent. Sur ce sujet, le maire a un rôle majeur à jouer.

6. Utiliser les outils que sont le PLH et le PLUI

Définir une thématique « Seniors » au sein du **Programme Local de l'Habitat et du Programme Local d'Urbanisme Intercommunal** afin de construire un véritable parcours résidentiel et de prévoir les conséquences des évolutions démographiques sur le nombre et la qualité des logements et équipements futurs.

7. Soutenir les seniors logés dans le parc social

Pour ce qui concerne les personnes âgées habitant dans le parc social, il faut encourager, en lien avec les bailleurs sociaux, à la fois l'adaptation des logements mais aussi les possibilités de mutation à l'intérieur du parc pour que les personnes fragiles bénéficient d'un appartement accessible.

8. La panne d'ascenseur ou l'assignation à résidence

Toujours en lien avec les bailleurs sociaux ou les copropriétés, il conviendra de surveiller avec un regard tout particulier le fonctionnement des ascenseurs qui, lorsqu'ils dysfonctionnent, assignent à résidence les personnes âgées fragiles.

9. Proposer des solutions alternatives de logement

Au-delà de l'Ehpad et de son domicile d'origine, une commune doit pouvoir proposer une palette de solutions diverses allant de la Résidence Services Seniors à la Résidence Autonomie en passant par des logements collectifs de petite taille ou des logements intergénérationnels. C'est au Maire qu'il revient d'imaginer la création d'habitats inclusifs comme alternatives à l'institution.

10. Aider chaque personne âgée à adapter son logement

Toute une série d'aides existent pour adapter son logement (ANAH, Plan d'Action Logement, MDPH...). Chaque Mairie devrait pouvoir renseigner les habitants sur la meilleure façon d'adapter son logement au vieillissement.

Transports et mobilité : vivre c'est bouger

Autre condition pour être autonome : pouvoir se déplacer le plus facilement possible même quand on ne conduit plus son propre véhicule.

11. Faciliter l'usage des transports en commun

Une fois que la personne âgée n'a plus la capacité d'utiliser son propre véhicule, son accès aux transports collectifs doit être facilité. Ce qui passe par une série d'actions :

- Améliorer la lisibilité des horaires, des plans et cartes des transports en commun
- Définir, en concertation avec les seniors, des places prioritaires qui leur seraient réservées dans les transports en commun.
- Adapter les automates de billetterie afin de garantir un usage convivial et simple.
- Former les conducteurs à une meilleure compréhension des voyageurs âgés
- Définir des tarifs de transport en commun faibles ou gratuits afin de favoriser la mobilité des aînés.

12. Sécuriser l'environnement des piétons âgés

La marche reste le principal moyen de déplacement d'une personne âgée en ville ce qui nécessite de sécuriser au mieux ses déplacements.

- Apporter une attention toute particulière à la synchronisation des feux tricolores afin de faciliter le passage des aînés ; choisir pour ce faire en priorité des feux tricolores indiquant le décompte du temps de passage.
- Adapter les voiries en lien avec les aînés pour des revêtements stabilisés et uniformes et des contrastes visuels forts évitant les chutes.
- Intégrer au « Plan Lumière » les usages de mobilité et de sécurité nécessaires aux aînés
- Développer l'apprentissage de la mobilité dès l'école afin que chacun intègre les réalités de l'autre dans les déplacements (faciliter le vivre ensemble dans l'espace public)

13. Inventer de nouvelles formes de mobilités

Les formules alternatives de mobilités se développent pour tous publics. Elles doivent aussi être adaptées aux besoins des personnes âgées

- S'appuyer sur des actions existantes sur d'autres territoires (plateforme France Mobilités par exemple)
- Soutenir, voire mettre en œuvre, des formules de transports partagées pour favoriser la vie sociale et culturelle des aînés.

- Pour les personnes âgées qui conduisent encore, encourager les cours de code et de conduite pour les aînés afin de sécuriser les capacités.
- Développer à l'attention spécifique des seniors une flotte de véhicules électriques sans permis pour les petits déplacements en ville.
- Anticiper ce que sera demain dans la smart-city de 2030 l'usage des véhicules autonomes.

14. Systématiser l'accompagnement individualisé

Trop de solutions à l'heure actuelle sont sous-utilisées car méconnues ou non-maîtrisées. Il est indispensable d'accompagner les publics vulnérables ou qui peuvent être amenés à l'être vers la ou les solutions adaptées à leurs besoins

- Identifier les publics fragiles, invisibles, isolés (prescription, grand public)
- Mise en place d'accompagnements physiques individualisés à partir de l'analyse de leurs besoins de mobilité
- Anticipation des ruptures de vie afin d'éviter d'attendre l'isolement ou le renoncement à des services pour être accompagnés

Un mobilier urbain adapté

Se déplacer dans la ville nécessite que les équipements soient adaptés et répondent aux préoccupations des âgés.

15. Rendre accessibles les bâtiments publics aux seniors fragiles

Dans la droite ligne des obligations d'accessibilité en faveur des personnes handicapées, l'accès aux bâtiments publics doit être facilité pour toutes les personnes fragiles.

16. Adapter le mobilier urbain aux besoins des personnes âgées

- A chaque appel d'offres portant sur du mobilier urbain (bancs, arrêts de bus, portes d'entrée des bâtiments publics...), la facilité d'usage par les seniors doit être un critère déterminant.
- **Mettre en place un réseau dense de toilettes** publiques gratuites, propres et sécurisantes. Pour beaucoup de personnes âgées souffrant d'incontinence, sortir devient un risque si des toilettes ne sont pas aisément à disposition.
- **Implanter des bancs publics favorisant le déplacement des personnes âgées fragiles.** Pour encourager les personnes âgées fragiles à sortir, à aller faire leurs courses ou à avoir une vie sociale dynamique, elles doivent pouvoir bénéficier de points d'étape leur permettant de se reposer.

17. Favoriser l'usage des espaces verts publics

Promouvoir le lien social et lutter contre l'isolement

L'isolement social des personnes âgées est une des injustices les plus criantes de notre société : il s'agit de la prévenir et de la combattre en renforçant partout où cela est possible les liens sociaux et intergénérationnels.

18. Repérer les situations de fragilité à domicile.

Avec le concours du CCAS et/ou du CIAS, des associations de bénévoles ou des services publics, la commune assume la responsabilité de repérer les situations de fragilité et d'isolement des personnes âgées.

19. Prévenir l'isolement des âgés issus de cultures différentes

La situation des anciens travailleurs migrants âgés nécessite un traitement particulier tant cette population doit faire face à des difficultés supplémentaires lorsqu'elle vieillit.

20. Organiser la participation active des retraités

Mettre en place une instance de concertation et de dialogue spécifique aux seniors chargée de donner son point de vue sur tous les éléments de la politique communale impactant la vie des personnes âgées.

21. Faciliter l'usage du numérique

De plus en plus de démarches de la vie quotidienne passe par l'usage de l'ordinateur ou du smartphone. Ne pas maîtriser ces outils isole plus encore. Les mairies s'engagent à mettre en place des dispositifs d'apprentissage, d'accompagnement et d'usage pour les aînés afin de renforcer l'utilisation des nouvelles technologies et lutter contre illettrisme (illettrisme électronique).

22. Encourager la citoyenneté des âgés

Il s'agit ici de permettre que les plus âgés puissent continuer à exercer leur droit de vote en choisissant des lieux adaptés et en organisant des transports ad hoc.

23. Encourager les relations entre générations

La ville peut encourager les échanges entre générations dans son territoire et en particulier dans les Ehpad, résidences autonomie ou club du 3^{ème} âge. Elle peut signer une convention avec les établissements scolaires de la ville afin d'organiser des échanges intergénérationnels réguliers.

Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs

24. Favoriser l'accès à la culture

Réaffirmer, dans les objectifs des centres sociaux, la place des aînés et favoriser l'accès à la vie culturelle locale en créant un Pass Senior Culture (cinémas, bibliothèques, médiathèques...).

25. Développer les services au domicile de la personne

Développer des dispositifs de portage à domicile de livres, revues et journaux pour les aînés isolés ou des petits services de conciergerie.

26. Organiser la prévention grâce à une alimentation et une activité physique adaptées

Permettre l'organisation d'actions de prévention à destination des aînés par des activités et des événements ludiques et pédagogiques en faisant appel à des associations locales (alimentation, sport, santé) ou des associations nationales (Silver Fourchette, Siel bleu...).

27. Soutenir les plus défavorisés

Mettre en place, en lien avec les CCAS ou CIAS, des aides facultatives pour les aînés les plus pauvres.

Favoriser l'accès aux soins et soutenir les personnes en perte d'autonomie et leurs aidants

Même si ce champ n'est pas de la compétence principale du bloc communal, une municipalité peut apporter une aide et un soutien complémentaires.

28. Favoriser l'accès aux soins

Afin de lutter contre les déserts médicaux, soutenir la création de maisons de santé pluri-professionnelles, au niveau municipal ou intercommunal, accueillant un plateau technique minimum : généraliste, infirmier libéral, kinésithérapeute...

29. Soutenir les aidants

... en mettant en place des lieux d'accueil et d'écoute et des temps de formation et de répit pour les aidants.

30. Organiser la cartographie de tous les services disponibles sur la commune ou l'intercommunalité

Entre les Ehpad, les résidences autonomie, les résidences seniors, les habitats inclusifs, les services d'aide et de soins à domicile, il est parfois difficile de s'y retrouver. La commune peut à travers son CLIC ou son CCAS aiguiller les personnes en fonction de leur problématique. Elle peut également éditer un Guide des Seniors délivrant tous ces renseignements.

* * *

Au final, l'ensemble de ces recommandations doit permettre à la ville dont vous aurez la responsabilité de prétendre le moment venu au Label « Ville Amie des Aînés ». Ce Label issu des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé et délivré en France par le Réseau Francophone Ville Amie des Aînés doit constituer à terme votre objectif comme le fruit des actions que vous aurez menées pour construire cette société de la bienveillance pour tous les âges.